

PERMIS A POINT ELEMENTAIRE 2018 - 2019



NOM :
PRENOM :
CLASSE :
ADRESSEMAIL :
2^{ème} ADRESSE MAIL SI BESOIN :

Droits et devoirs de l'enfant

L'enfant a des droits :

- ✓ Etre respecté, s'exprimer, être écouté par ses camarades et le personnel d'encadrement
- ✓ Signaler à la responsable un souci ou une inquiétude
- ✓ Prendre son repas dans de bonnes conditions, une ambiance détendue, chaleureuse.

L'Enfant a des devoirs:

- ✓ Respecter les règles élémentaires de politesse (s'il vous plait, merci, etc....)
- ✓ Respecter les autres enfants et le personnel de restauration, être poli et courtois avec ses camarades et avec les adultes présents. Contribuer par une attitude responsable au bon déroulement du repas.
- ✓ Respecter les règles en vigueur et les consignes : ne pas crier, ne pas se bousculer entre camarades, rentrer et sortir du restaurant en bon ordre.
- ✓ Respecter la nourriture.
- ✓ Respecter le matériel et les locaux

Discipline :

Afin de responsabiliser les enfants sur leur comportement pendant le temps du repas, un système de permis de bonne conduite est instauré pour les élèves.

Chaque enfant est doté d'un capital de **16 points** au début de l'année scolaire.

L'enfant qui ne respecte pas les règles de vie collective peut se voir retirer des points par la Commission permis à points.

Dès que l'enfant atteint le seuil de **08 points** de retrait, l'information sera transmise à la famille.

Ce système poursuit un objectif éducatif. Pour cette raison, les parents de l'enfant qui perd tous ses points recevront un courrier avec accusé réception et un mail pour les avertir de la sanction prise par le bureau.

A chaque nouvelle année le capital est reconduit. Une adresse mail est destinée aux échanges entre les parents et les responsables du permis à points.

permislaboissecantine@outlook.fr

Respect Politesse et Propreté sont les maitres mots !!!

Tout comportement inadapté envers un personnel ou un membre de l'association ne sera pas accepté.

Afin de préserver ce livret, nous avons décidé cette année de le dématérialiser vous le recevrez donc par mail.

Les parents sont invités à apporter leur concours le plus actif en ce qui concerne l'application du règlement.

MERCI DE SIGNER AU DOS LE GUIDE DE BONNE CONDUITE
Un exemplaire vous sera envoyé en début d'année scolaire par mail.

Restaurant Scolaire Les P'tites Canailles TEL : 06 16 30 57 42

LE PERMIS DE BONNE CONDUITE 2018-2019

Le permis de bonne conduite est un contrat passé entre les élèves et l'association, il sera signé a la rentrée par votre enfant dans le but **d'inciter les enfants au respect des règles de la vie collective** (respect d'autrui et bonne conduite).

Le temps du repas est un moment de convivialité et d'éducation au cours duquel l'enfant va acquérir son autonomie.

l'enfant doit respecter : ses camarades et le personnel du restaurant scolaire, la nourriture qui lui est servie, ainsi que le matériel mis à sa disposition : salle de restaurant, mobilier, couverts

GENERAL

- je dois respecter mes camarades.
- je dois respecter les adultes et leur obéir.
- je dois respecter le planning des espaces de jeux.
- je dois rester dans les endroits autorisés
- je ne jette pas de papiers par terre.
- je ne jette pas de projectiles.
- je ne me bagarre pas.
- je n'apporte pas des objets interdits.
- je ne « tripote » pas les couverts, le pain, les fruits.
- je ramasse mes vêtements lorsque je les quitte quand j'ai chaud.

La cantine se décharge de toute responsabilité en cas de perte d'objets (tel que carte de jeux, billes...etc ...)

AVANT DE PASSER A TABLE

- Je me lave les mains.
- Je passe aux toilettes avant le repas.
- Je me rends au restaurant sans courir et sans bousculade.
- Je m'installe calmement.
- Je ramasse ce que je fais tomber par terre.

A TABLE

- Je demande au personnel de service l'autorisation de me déplacer.
- Je mange proprement et calmement.
- Je respecte mes camarades et les adultes.
- Je reste assis correctement.
- Je ne crie pas.

AVANT DE SORTIR

- Je débarrasse correctement la table (plateau, pot à eau, serviettes et déchets divers...)
- j'attends que le personnel de service m'autorise à sortir.
- Je me lève et je sors calmement.

Le personnel du restaurant scolaire, outre son rôle strict touchant à la mise à disposition des aliments et la surveillance des enfants, est chargé de prévenir toute agitation en faisant preuve de fermeté, ramener le calme si nécessaire, en se faisant respecter des enfants et en les respectant.



ENGAGEMENT DE BONNE CONDUITE



Moi,élève dem'engage à respecter les règles de bonne conduite pendant le temps de la restauration et j'accepte le barème prévu.

Signature de l'enfant :

Je soussigné(e), M. ou Mme Déclare avoir pris connaissance de l'engagement de mon enfant.

Date :

Signature des parents :